

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

VILLENAVE D'ORNON - Secteur Madère - Rue Pablo Néruda - Cession d'un terrain communautaire de 3 194 m² environ à la Société Acti Froid 33 - Décision

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Jean-Pierre PEREZ, représentant la Société Acti Froid 33 dont le siège social est à VILLENAVE D'ORNON, 433 Chemin de Leysotte, qui désire acquérir un terrain de 3 194 m² environ, situé rue Pablo Néruda, secteur de Madère à VILLENAVE D'ORNON.

Ce terrain a fait l'objet d'un processus de cession à la Société F.A.B.I Albiac, annulé par délibération du Conseil de Communauté n°2009/0827 en date du 27 novembre 2009, et remis en commercialisation.

La Société Acti Froid 33, est une P.M.E spécialisée dans le secteur de la climatisation et le chauffage depuis 25 ans et implantée sur la Z.A.C Madère depuis 2008. Désireuse de développer une filiale « énergie renouvelable », afin de satisfaire la demande de sa clientèle en matière de technologie solaire et photovoltaïque, cette société est amenée à rechercher un nouveau terrain susceptible d'accueillir ce développement.

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment de 1 200 m², articulé autour de deux volumes en R+1, destiné aux bureaux et aux ateliers.

Une partie de la superficie, environ 40% est réservée pour de la location.

Cette opération permettrait la création de 9 emplois en C.D.I qui viendraient en complément de la vingtaine de salariés existants.

Ce projet a reçu l'avis favorable de Monsieur le Maire de VILLENAVE D'ORNON.

La vente de ce terrain s'effectue au prix de 45€ H.T le m², soit pour la surface considérée, environ 3 194 m², un prix total de 143 730€ H.T.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (communiqué de France Domaine n°2009-550V2653 en date du 23 septembre 2009).

Afin de concrétiser l'engagement de la Société Acti Froid 33, Monsieur Jean-Pierre PEREZ a signé une convention avec la Communauté Urbaine de Bordeaux le 3 juillet 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales

VU Le Code de l'Urbanisme

VU Le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n°2006/0535 du 21 juillet 2006

VU L'annulation de la vente de ce terrain au profit de la Société F.A.B.I Albiac par délibération n°2009/0827 du 27 novembre 2009

VU La convention signée par Monsieur Jean-Pierre PEREZ le 3 juillet 2010

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

En raison de la volonté de la Société Acti Froid 33 de développer une filiale « énergie renouvelable » pour répondre aux demandes de sa clientèle, il est proposé la prise d'une délibération permettant la cession d'un terrain communautaire d'une superficie d'environ 3 194 m² à la Société Acti Froid 33,

DECIDE

Article 1 :

La cession d'un terrain d'environ 3 194 m² sis rue Pablo Neruda, secteur Madère à VILLENAVE D'ORNON, parcelles cadastrées AK 363, AK 366, AI 49 et AI 48p, est consentie à la Société Acti Froid 33 ou à tout autre personne physique ou morale pouvant se substituer à elle, pour un montant de 45€ H.T le m², soit pour la surface considérée, la somme de 143 730€ H.T, majorée du montant de la T.V.A en vigueur à la date de la signature de l'acte.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

Article 3 :

Le montant de la recette sera inscrit au budget de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010

M. JEAN-CHARLES BRON